

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

L'an deux mil vingt-trois, le six octobre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	24
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Etaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK - M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M. Sylvain BEAUVOIS - Mme Christine STEMPIEN (arrivée à 19h45) - M. Rabah DEGHIMA - Mme Marylène GALLIEZ (arrivée à 20h36) - M. Jean-Jacques BANACH - Mme Brigitte RINGOT- M. Mohamed MOKRANE – Mme Hafida BENFRID-CHERFI - M. Cédric MONCOURTOIS - Mme Henriette SZEWCZYK - M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI - Mme Aurore THUEUX - M. François POLAK - Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h09) - M. Abdella BOULOUIZ - Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST– M. Samuel HANC - M. Ludovic MEKIL

Etaient excusés : M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK
Mme Coralie SEILLIER ayant donné pouvoir à M. Ludovic MEKIL

Étaient absents : M. Nordine HAMZAoui
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 29 septembre 2023

2023/084 - DELTA 3 – AVIS DU CONSEIL

2023/084 - DELTA 3 – AVIS DU CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2023/263 du Pas-de-Calais en date du 8 septembre 2023, et notamment l'article 9

Considérant la demande de la société Delta 3 de créer et d'exploiter un nouveau bâtiment logistique dans la zone d'extension LD de la plateforme multimodale et logistique située sur le territoire de la Commune de Dourges.

Considérant l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la demande d'autorisation environnemental et de permis de construire pour l'exploitation de ce nouveau bâtiment.

Considérant que le public pourra également formuler des observations du 29 septembre au 30 octobre 2023 sur le site de la préfecture dédié.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 2 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK, Mme Coralie SEILLIER ayant donné pouvoir à M. Ludovic MEKIL) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (M. Nordine HAMZAOUI, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

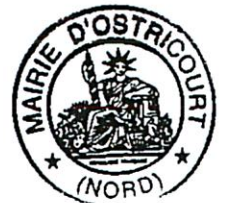
- D'émettre un avis favorable à la demande de la société Delta 3 de créer et d'exploiter un nouveau bâtiment logistique dans la zone d'extension LD de la plateforme multimodale et logistique située sur le territoire de la Commune de Dourges

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,


Bruno RUSINEK



Acte exécutoire par transmission

En préfecture le 11 OCT. 2023

Affiché le

Notifié le

Le Maire,


Bruno RUSINEK